

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Normandie
Château de Bénouville
1, avenue de Caen - Bp05
14970 Bénouville
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)

COMMUNE DE CROISY-SUR-EURE

Route de Ménilles
27120 Croisy-sur-Eure
06 62 54 90 40
mairiecroisy@wanadoo.fr

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

L'église Saint-Germain

Croisy-sur-Eure



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Aidez à la restauration de l'église et du cimetière

◆◆ UNE RESTAURATION EN PLUSIEURS ÉTAPES

L'église Saint-Germain présente de fortes dégradations au niveau de son mur sud, certaines pierres s'effritent et s'effondrent. Il en va de même pour le mur du cimetière qui a besoin d'être consolidé. La croix du calvaire, forgée par un forgeron de Pacy-sur-Eure, se déchausse de son support fendu qui doit être restauré.

A l'intérieur de l'édifice, le programme de restauration s'attèle à restaurer le banc seigneurial dont la tapisserie est très abîmée et doit être complètement réparée.

◆◆ UNE ÉGLISE DU XIV^E SIÈCLE

L'église de Croisy-sur-Eure a été édifiée au XIV^e siècle et placée sous le patronage de l'abbé saint Taurin d'Evreux. Les registres de la mairie indiquent cependant la présence d'une cure plus ancienne, un bâtiment dont les pierres auraient servi à construire l'édifice actuel. Les vestiges de constructions accolés au pignon oriental en attestent. Le pignon occidental de l'église est percé d'une grande baie en plein cintre à deux meneaux et remplage Renaissance. Les vitraux ont conservé leurs verrières polychromes datant de la construction de l'église. Les verrières du chœur, en revanche, datent en partie de 1613.

◆◆ UNE COMMUNE MOBILISÉE

L'église Saint-Germain fait l'objet de nombreuses visites, organisées par des groupes touristiques venues de la région ou des groupes étrangers. L'église est ouverte et le maire et son adjoint proposent une visite commentée de l'édifice. Des concerts au profit de l'église sont organisés. La commune de Croisy-sur-Eure a déjà gagné les Rubans du Patrimoine pour son lavoir en 2014.

Montant des travaux	34 707 €
Objectif de collecte	5 000 €
Début des travaux	Automne 2024

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'église Saint-Germain

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/1461

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Normandie, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
L'église Saint-Germain**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* :

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © Fondation du patrimoine

